

Année 2024

A retourner à la mairie de Saint Urbain **avant le 31 mars 2024**

Dossier de DEMANDE DE SUBVENTION

Nom de l'association :

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Votre numéro SIRET.
- Vos statuts régulièrement déclarés, en un seul exemplaire.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau).
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- **Attestation d'assurances 2024 pour utilisation des salles.**
- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association.

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :
N° de SIRET :
Sigle :
Adresse de son siège social :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Télécopie :
Courriel :
Adresse site Internet :

Numéro de récépissé en préfecture (**OBLIGATOIRE**) :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association :

(Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

Identification du responsable de l'association (le représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents de l'association :

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Nombre d'adhérents	adultes	enfants (- 16 ans)	total
habitants la commune			
extérieurs à la commune			
Montant adhésion			

Nombre de bénévoles : ¹

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés :

(en équivalent temps plein travaillé / ETPT) ²

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés :

€uros.

¹ Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

² Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT, soit 0.2 ETPT.

3. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2023

date de début :

date de fin :

CHARGES	MONTANT en €	PRODUITS	MONTANT en €
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Actif au 01/01/2023	
Compte bancaire ou livret épargne	

L'association sollicite une subvention de €

4. DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION (si pas déjà renseignées)

Quels sont les objectifs de votre association ?

.....
.....
.....
.....

Quel en est le contenu ?

.....
.....
.....
.....

Quels en sont les publics ciblés ?

.....
.....
.....
.....

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) d'intervention ?

.....
.....

Quelles sont les manifestations, actions prévues en 2024 ? (Si possible un calendrier).

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5. COORDONNEES BANCAIRES

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code Banque / Etablissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le à

Signature

Les données recueillies seront conservées jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.